

Objectif du cours :

Le cours a pour objet l'étude des lois relatives à la propriété intellectuelle et de la jurisprudence pertinente.

L'objectif premier du cours est d'aider l'étudiant à acquérir une connaissance de base des différents secteurs de la propriété intellectuelle et de lui permettre d'analyser certains courants jurisprudentiels prévalant dans ce domaine.

L'objectif accessoire du cours est de développer chez l'étudiant une méthode d'analyse de la jurisprudence et un esprit critique à l'égard des règles étudiées.

Description du cours :

1. Introduction.
2. Le droit d'auteur : les conditions de protection, les bénéficiaires, les droits patrimoniaux, les droits moraux, la sanction de ces droits, les exceptions aux droits des auteurs.
3. La concurrence déloyale : l'approche de la common law, l'approche civiliste, l'approche du législateur fédéral.
4. La marque de commerce : l'enregistrement, les droits conférés, les transactions relatives à la marque, la contrefaçon.
5. Les brevets d'invention : les inventions, les conditions de brevetabilité, l'octroi des brevets, la contrefaçon.

Méthode d'enseignement

L'enseignement magistral prévaudra. L'étudiant devra effectuer certaines lectures assignées par le professeur et il sera aussi appelé à résoudre des cas pratiques.

Les enseignements et séances de cas pratiques seront en personne, sauf si l'Université impose l'approche bimodale ou virtuelle.

Méthode d'évaluation :

Intra à choix multiples et à livres fermés : 10 %

Examen final en présentiel, à livres fermés pendant la période d'examen : 90 %. (Si l'Université impose l'approche bimodale ou virtuelle, l'examen sera sous la forme d'un examen maison de 24 heures).

L'examen comportera des questions à développement visant à vérifier la connaissance acquise par l'étudiant des notions exposées lors des cours magistraux et des problèmes vérifiant l'aptitude de l'étudiant à appliquer à des cas pratiques les notions et règles étudiées en classe.

Principaux instruments de travail :

- Lois de propriété intellectuelle
- Recueil de textes et de jurisprudence distribué aux étudiants.